

Rebut des déchets biomédicaux

**Ce besoin vise :** Le Service correctionnel du Canada, région des Prairies

**Accord commercial :** Accord de libre-échange canadien (ALEC); Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), accords de libre-échange entre le Canada et le Chili/la Colombie/le Honduras/ le Panama, Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et Accord de continuité commerciale Canada Royaume-Uni (ACC Canada-R.-U.), Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

**Procédures d'appel d'offres :** Tous les fournisseurs intéressés peuvent soumissionner.

**Stratégie de marché concurrentiel :** soumission recevable ayant le prix le plus bas;

**Réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :**  
Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

**Entente sur les revendications territoriales globales :**  
Cet approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

**Exigences de sécurité :**  
Ce marché ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

**Nature des besoins :**

Voici un résumé de l'énoncé des travaux pour ce besoin.

Le Service correctionnel Canada (SCC) a un besoin visant la mise au rebut appropriée des déchets biomédicaux générés par tous les sites de la région des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba).

Objectifs : L'entrepreneur devra fournir des services de collecte et de mise au rebut des déchets biomédicaux à tous les sites de la région des Prairies, selon un horaire établi à l'avance et il devra également fournir des services de collectes supplémentaires à la demande du gestionnaire des services de santé, du pharmacien régional ou de son délégué.

Site	Fréquence des collectes planifiées
Établissement Bowden	Mensuellement
Établissement Grande Cache	Mensuellement
Établissement Edmonton	Mensuellement
Établissement Edmonton pour femmes	Mensuellement
Établissement Drumheller	Mensuellement
Centre psychiatrique régional	Mensuellement
Pénitencier Saskatchewan	Mensuellement
Établissement Grierson	Mensuellement
Pavillon de ressourcement Okimaw Ochi	Tous les 2 mois
Centre Pê Sâkâstêw	Mensuellement
Pavillon de ressourcement Willow Cree	Tous les 2 mois
Établissement Stony Mountain	Mensuellement
Pharmacie de l'administration régionale	Mensuellement

## Étendue des travaux

1. Fournir le matériel (y compris, mais sans s'y limiter, les boîtes et sacs requis pour l'entreposage des déchets dangereux), l'équipement, les outils, et la supervision nécessaires pour l'identification, l'étiquetage (y compris des étiquettes de déchets cytotoxiques), l'emballage, et la préparation de feuilles de profil ainsi que la main-d'œuvre requise pour le transfert des matériaux des lieux d'entreposage des déchets biomédicaux sur le site vers les camions et le chargement, le transport, la mise au rebut et la destruction des déchets biomédicaux générés par les utilisateurs.
2. Fournir un certificat, ou un manifeste complet de mise au rebut ou les deux avec toutes les factures. Le certificat ou le manifeste, ou les deux devront montrer que la mise au rebut des matériaux a été faite conformément aux législations et aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux actuels. Le SCC ne règlera les factures de l'entrepreneur que lorsque celui-ci aura fourni le certificat de mise au rebut ou le manifeste, ou les deux.
3. Dans les 90 jours suivant la collecte des déchets dangereux, l'entrepreneur devra fournir au gestionnaire des services de santé / pharmacien régional ou son délégué, un certificat de destruction qui correspond aux déchets générés (boîtes et matelas) par chaque site. Toute omission de fournir cette documentation constituera une raison suffisante pour que le SCC mette en attente le règlement d'une facture jusqu'au moment où il aura reçu cette documentation.
4. Il est possible que le gestionnaire des services de santé / le pharmacien régional ou son délégué requièrent, à l'occasion, des collectes supplémentaires. L'entrepreneur devra répondre à ces demandes dans les 48-72 heures (hormis dans le cas des sites isolés qui incluent, mais sans s'y limiter, l'établissement Grande Cache et le PROO ou les délais seront de 5 jours ouvrables minimum).
5. L'entrepreneur devra collecter les déchets biomédicaux dans toutes les aires d'entreposage de chaque site de la région des Prairies.

**Conditions pour la participation des fournisseurs non indiqués dans les documents d'invitation à soumissionner :** aucune

**Quantité estimative de marchandises :** consulter l'énoncé des travaux et la base de paiement du document d'invitation.

**Durée du marché et délai de livraison :**

**Période du marché:** Les travaux seront effectués pendant la période du la date d'attribution du contrat au 30 Juin 2023.

**Numéro de dossier :** 50100-23-4243062

**Autorité contractante :** Teri Fraser  
**Numéro de téléphone :** (306) 659-9300  
**Courriel :** 501Contracts@csc-scc.gc.ca

**NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES :** Les soumissionnaires peuvent obtenir l'énoncé complet des travaux et les critères d'évaluation en téléchargeant le document d'invitation à soumissionner et les documents connexes à partir du site Web : [Achats Canada / occasions de marché](#)

L'État se réserve le droit de négocier tout approvisionnement avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais).

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité

contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Soutien en approvisionnement Canada (SAC) offre des séminaires aux entreprises qui aimeraient en apprendre davantage sur la façon de vendre des biens et services au gouvernement du Canada. Ces séminaires sont GRATUITS.

Les sujets abordés comprennent :

- Un aperçu du processus de passation de marchés du gouvernement fédéral;
- Rechercher des occasions de marchés sur le site Web achats et ventes, appels d'offres;
- Soumissionner des marchés;
- S'inscrire dans les bases de données des fournisseurs.

Le calendrier complet des événements est disponible sur le site [Achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca) sous la rubrique séminaires et événements (<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/seminaires-et-evenements>)